



Conseil Municipal du 06 mars 2017
20h30 salle du Conseil Mairie

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu
- Information manifeste des Maires de France
- Organisation goûter avec la chorale de terroir de d'Artagnan
- Information DOS communauté de communes
- Délibération en faveur de la demande de désaffectation de l'école auprès du Préfet du Gers
- Questions diverses

Présents:

Benoit DESENLIS Maire – Patrice DELLA VEDOVE 1^{er} Adjoint - Franck PILATI 2^{ème} Adjoint
- Patrice CAZES 3^{ème} Adjoint
Jean BIANCHINI - Jean Luc DELLA VEDOVE - Arnaud LAILLE - Sandra PERES - Virginie GOUTX - Chantal GOULU MARTINAT

Excusé(s) avec procuration :

Excusé(s):

Secrétaire de séance : Jean Luc DELLA VEDOVE

Le quorum étant atteint, 10 conseillers sur 10, le conseil municipal peut se réunir et délibérer.

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le dernier compte rendu du conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

• MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE

L'association des Maires de France dont la commune de Roquebrune est adhérente a soumis aux candidats à la Présidence de la République un manifeste en 15 lignes que le Maire souhait faire partager au conseil municipal :

En voici le détail :

15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée. Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités. Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles. Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles. Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

- **ORGANISATION D'UN GOUTER SOLIDAIRE AVEC LA CHORALE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU TERROIR**

Le samedi 12 février un incendie a ravagé la maison d'habitation de Monsieur et Madame HOWE.

Madame HOWE étant une ancienne choriste de la chorale du terroir, le Maire a été contacté par les responsables de celle-ci afin de réaliser à Roquebrune, une après-midi de chants dont les recettes seront reversées à la famille sinistrée.

Il propose au conseil municipal d'organiser cette manifestation le Dimanche 19 mars à 16H00.

CONCERT


Roquebrune

*Dimanche **19 Mars** à **16h***

A la salle des Fêtes

La Chorale du Terroir de d'Artagnan
Reynier SILEGAS RAMIREZ

*Ce concert sera donné en faveur de **Mr et Mme Elisabeth Howe***



Le débat autour des conseillers est lancé afin de collecter les idées de chacun.

• DELIBERATION SUR LA DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Le Maire informe l'assemblée que nous devons valider auprès de la Préfecture la désaffectation de l'ancienne école maternelle afin de pouvoir utiliser celle-ci à d'autres fins que celles de l'éducation nationale.

Le Maire propose au conseil Municipal de délibérer :

<p>VOTE : EN FAVEUR DE LA DEMANDE DE DESAFFECTATION DE L'ECOLE MATERNELLE</p> <p>POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>
--

• INFORMATION DOB COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe l'assemblée du dernier DOB pour l'année 2017 de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.

COMMUNAUTE DE COMMUNES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

CHARGES		PRODUITS		EXCEDENT	DEFICIT
BUDGET MOYENS GENERAUX					
Prélèvement sur ressources fiscales	1 089 607	Ressources fiscales	1 301 621		
Festivités (Pentecôte, Tempo Latino)	28 000	Produit navetitas	3 160		
Personnel	190 873	Dotations	309 045		
Participation et autres charges	65 554	Fonds de péréquation des ressources intercommunales	220 784		
Elus	41 000	Fonds <i>GAT TOTAL -</i>	9 000		
Charges courantes	96 490	Compensation mairie VIC FEZENSAC (2016-2017)	34 800		
Annuité chemin Pouzouères	17 400				
Frais financiers	1 000				
Subvention mairie LUPIAC (acompte)	12 104				
Prélèvement pour dépenses invest	60 000				
Mise à disposition Cordeliers (16-17)	24 000				
Transfert propriété Complexe Cordeliers	17 000				
	1 643 028		1 878 410	235 382	
BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE					
Achat de tickets	800	Participation Départ. Et Region (60%)	49 620		
Frais de transport	83 800	Vente service	10 000		
		Communes hors périmètre	1 000		
	84 600		60 620		23 980
BUDGET NUMERIQUE					
Contribution au Syndicat Mixte	55 000	Déficit		0	55 000

Page 1

	55 000		0		55 000
--	--------	--	---	--	--------

BUDGET SCOT de Gascogne					
Contribution au syndicat	8 800	Déficit		0	8 800
	8 800			0	8 800

BUDGET FOURRIERE - SM3V					
Contribution au syndicat	11 085	Déficit		0	11 085
	11 085			0	11 085

BUDGET MAISON DE SANTE					
Annuité emprunt	83 932	Loyers	57 320		
Prestation nettoyage - entretien	7 920	eau - assainissement	628		
Location Log.interne + charges	6 550	<i>GATF ordus menagères</i>	1 507		
Téléphone log interne	742				
Eau, assainissement	600				
Impôts + <i>OM ordus menagères</i>	11 150				
Maintenance (extincteur, spie, ascen)	2 841				
	113 735		59 455		54 280

BUDGET OFFICE TOURISME					
Subvention équilibre		Taxes de séjour	8 200		
OT Intercommunal Fonct	72 300				
Investissement	6 339				
Animation	26 000				

Page 2

TOTAL	104 639		8 200		96 439
-------	---------	--	-------	--	--------

BUDGET CARGET	58 600				
Annuité					
	58 600		0		58 600

BUDGET BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE					
Autres charges (fournitures taxe anim)	21 155	Prestations	2000		
	21 155		2 000		19 155

TOTAL	2 016 042		2 008 685	235 382	327 339
--------------	------------------	--	------------------	----------------	----------------

MANQUE					91 957
--------	--	--	--	--	--------

MANQUE		Subventions à percevoir	74000		17 957
--------	--	-------------------------	-------	--	--------

Remboursement prêt CT Site des Cordeliers	512 000				
---	---------	--	--	--	--

• INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .. heures

Le Maire,

Benoit DESENLIS